

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation  
3 novembre 2020

Date d'affichage  
16 novembre 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

**Séance du 9 novembre 2020**

Le lundi 9 novembre 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(s) : Denis CORNILLON (procuration à Gérard CROZIER), Margaux HELQUE, Sulian RENAUD (procuration à Fanny MOREL), Josette FRECHET (procuration à Semya WATBLED AJMI),

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Fanny MOREL

**2<sup>e</sup> TRANCHE DE L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE RD 93 :  
signature d'une convention d'attribution de subvention avec le  
Département**

Au cours de la séance du 6 juillet 2020, la commission permanente du Conseil départemental a décidé d'accorder à la commune une subvention pour la 2<sup>e</sup> tranche de l'aménagement de la Traverse RD 93 d'un montant de 60 891 € dont 48 712 € au titre du Fonds Départemental de Taxe Additionnelle qui seront versés dans l'année à titre d'acompte.

Cette subvention doit être utilisée avant le 31 décembre 2022.

Afin de bénéficier de cette subvention, la commune doit signer une convention définissant les conditions financières du versement de cette subvention et les obligations de la Commune en termes de communication et d'information : logo du Département sur les panneaux de chantier et documents de communication, apposition d'une plaque chartée « le Département premier partenaire des communes », information du Département des autres financements publics obtenus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,  
AUTORISE le Maire à signer la présente convention avec le Département.

Le Maire d'Alex, Gérard CROZIER

PJ : convention d'attribution de subvention d'investissement entre le Département et la Commune